



Vendeur ou acquéreur, si vous avez confié un mandat de vente ou de recherche de bien à un notaire, sa rémunération est désormais libre. Rapprochez-vous de lui pour en connaître le montant.

Estimation de vos frais d'acquisition

Récapitulatif de vos renseignements

Dans le département Paris (75), vous avez fait l'Acquisition d'un bien bâti, financé Sans emprunt, pour un prix de 460 000 € dont mobilier éventuel d'une valeur de 10 000 €.
Résultat de l'évaluation en date du mardi 22 septembre 2026.

Emoluments du notaire (hors TVA)	4 873 €
Emolument proportionnel de vente	4 073 €
Formalités (estimation)	800 €
Droits dus au Trésor Public	28 433 €
Droits d'enregistrement	28 433 €
Coût lié à la publicité foncière (fichier immobilier)	450 €
Frais de publication de vente	450 €
Débours (Factures des intervenants tiers au dossier)	600 €
Estimation des frais annexes	600 €
Evaluation de la TVA (Trésor Public)	975 €
TVA sur émoluments de vente	815 €
TVA sur formalités	160 €
Montant total de l'évaluation des frais (Arrondi)	35 400 €

Répartition des frais

Le total des frais représente 7.70 % du prix d'acquisition dont 6.49 % destinés au Trésor Public.

■ Debours (1.70%) ■ Notaire (13.79%) ■ Etat (84.51%)

